

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 254****14 février 2002****SOMMAIRE**

<b>AMT Servilux S.A., Rodange . . . . .</b>	<b>12190</b>	<b>Seti S.A., Bettembourg . . . . .</b>	<b>12181</b>
<b>AMT Servilux S.A., Rodange . . . . .</b>	<b>12191</b>	<b>SGL International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12183</b>
<b>AS Toitures, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>12179</b>	<b>Société de Regroupement Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12184</b>
<b>3D S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12184</b>	<b>Société Générale d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12183</b>
<b>3D S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12184</b>	<b>Somaxim S.A., Oberanven . . . . .</b>	<b>12184</b>
<b>Décors Clean, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12146</b>	<b>Sonntag Immobilien, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12166</b>
<b>Décors Clean, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12146</b>	<b>Start S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12155</b>
<b>Décors Clean, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12146</b>	<b>Start S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12155</b>
<b>Diffusion Internationale Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12147</b>	<b>T.G. International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12162</b>
<b>Ecosucre, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12181</b>	<b>Techprint S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>12163</b>
<b>EDO Inzenjering, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12185</b>	<b>Techprint S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>12163</b>
<b>FBL S.A., Fassbinder, Bidaine Luxembourg, Belvaux . . . . .</b>	<b>12156</b>	<b>Telepiù Funding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12153</b>
<b>Oasis Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12174</b>	<b>Telepiù Funding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12155</b>
<b>Publito Properties S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12155</b>	<b>Teofin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12192</b>
<b>Quorum S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12163</b>	<b>Tex Diffusion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12159</b>
<b>Racing Cars S.A., Foetz . . . . .</b>	<b>12152</b>	<b>Tex Diffusion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12159</b>
<b>Racis Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12170</b>	<b>Tex Diffusion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12159</b>
<b>Raison et Mathias, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12146</b>	<b>Tex Diffusion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12159</b>
<b>Raison et Mathias, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12146</b>	<b>TIAA Lux 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12160</b>
<b>Reciver S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12148</b>	<b>TIAA Lux 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12162</b>
<b>Recygom International S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>12147</b>	<b>TIAA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12164</b>
<b>Renaco, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>12147</b>	<b>TIAA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12166</b>
<b>Rent US S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12146</b>	<b>TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12167</b>
<b>Rimag S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12159</b>	<b>TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12169</b>
<b>Romanfin S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>12169</b>	<b>Transports Jean Mersch, S.à r.l., Niederdonven . . . . .</b>	<b>12170</b>
<b>Roseflore, S.à r.l., Walferdange . . . . .</b>	<b>12148</b>	<b>Transports Jean Mersch, S.à r.l., Niederdonven . . . . .</b>	<b>12170</b>
<b>Roseflore, S.à r.l., Walferdange . . . . .</b>	<b>12148</b>	<b>Transports Jean Mersch, S.à r.l., Niederdonven . . . . .</b>	<b>12170</b>
<b>Roseflore, S.à r.l., Walferdange . . . . .</b>	<b>12148</b>	<b>Transports Jean Mersch, S.à r.l., Niederdonven . . . . .</b>	<b>12170</b>
<b>Roseflore, S.à r.l., Walferdange . . . . .</b>	<b>12148</b>	<b>Transports Jean Mersch, S.à r.l., Niederdonven . . . . .</b>	<b>12170</b>
<b>S.P.L. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12152</b>	<b>Transports Nello BEI-Quaglia, S.à r.l., Bascharage . . . . .</b>	<b>12192</b>
<b>S.P.L. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12152</b>	<b>Tryall Fin. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12163</b>
<b>S.P.L. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12152</b>	<b>Valauris Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12176</b>
<b>S.P.L. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12152</b>	<b>Verigest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12183</b>
<b>Sainte Victoire Conseils S.A., Bertrange . . . . .</b>	<b>12188</b>	<b>Vimafra, S.à r.l., Howald . . . . .</b>	<b>12191</b>
<b>Seacharter S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12149</b>	<b>Waste Paper Recycling S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12169</b>
<b>Seacharter S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12149</b>	<b>Wedbush International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12187</b>
<b>Segalux International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12179</b>	<b>Xademu Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12171</b>
<b>Sequoia Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12150</b>	<b>Xademu Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12174</b>
<b>Sequoia Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>12151</b>		

**DECORS CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.444.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63766/732/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**DECORS CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.444.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63767/732/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**DECORS CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.444.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63768/732/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RAISON ET MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.671.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63899/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RAISON ET MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.671.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63890A/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RENT US S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.663.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 octobre 2001.

(63894A/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**DIFFUSION INTERNATIONALE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 24.044.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Luxembourg le 10 septembre 2001 à 10.00 heures.

Sont présents les seuls associés de la société:

- 1) M. Francis Tapiero
- 2) M. Jean-Michel Tapiero.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

D'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.» (le reste sans changement).

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

*Les associés*

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(63771/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RECYGOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.  
R. C. Luxembourg B 59.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

*Pour RECYGOM INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(63892A/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RENACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange, 7, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 60.839.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2001*

L'associée unique de RENACO, S.à r.l.,

Mme Minoo Neshvad-Motamedi Azari

décide de transférer le siège social de la société de Bertrange, 10A, rue Michel Rodange à Bertrange, 7, rue des Prés.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

M. Neshvad-Motamedi Azari.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(63893A/517/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RECIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.596.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
du 3 septembre 2001*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

L'assemblée générale accorde également pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63891A/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**ROSEFLORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Walferdange, 10, rue de Dommeldange.  
R. C. Luxembourg B 22.359.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63900/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**ROSEFLORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Walferdange, 10, rue de Dommeldange.  
R. C. Luxembourg B 22.359.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63901/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**ROSEFLORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Walferdange, 10, rue de Dommeldange.  
R. C. Luxembourg B 22.359.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63902/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**ROSEFLORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Walferdange, 10, rue de Dommeldange.  
R. C. Luxembourg B 22.359.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63903/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**SEACHARTER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 68.842.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 18 septembre 2000 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Madame Daniela Panigada, directeur financier, établie au 42, Grand-Rue, L-Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2001.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, établie au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2001.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 18 septembre 2000 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 18 septembre 2000, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- ) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63905/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

**SEACHARTER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 68.842.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 septembre 2001 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Madame Daniela Panigada, directeur financier, établie au 42, Grand-Rue, L-Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, établie au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 17 septembre 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 17 septembre 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille Euro (15.000,- ) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63906/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

**SEQUOIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 29.584.

L'an deux mille un, le quatre octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEQUOIA FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 29.584.

La séance est ouverte à 11.45 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10a, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Lamouline, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10a, boulevard de la Foire.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Geneviève Depiesse, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10a, boulevard de la Foire, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent trente six virgule neuf (536,9) francs luxembourgeois, pour le porter d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente six virgule neuf (1.250.536,9) francs luxembourgeois, par apport par les actionnaires du montant global de cinq cent trente six virgule neuf (536,9) francs luxembourgeois en numéraire en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social, le nombre d'actions restant inchangé, la valeur nominale des actions étant abolie.

2.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital de la société s'élevant au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à trente et un mille (31.000,-) Euro, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente six virgule neuf (1.250.536,9) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

4.- Modification du deuxième alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

5.- Suppression des mots «et ce pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix» dans le premier alinéa de l'article seize des statuts.

6.- Suppression de la deuxième phrase dans le premier alinéa de l'article dix-neuf des statuts.

7.- Suppression des mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes et» dans le troisième alinéa de l'article vingt des statuts.

8.- Suppression de l'article quatorze des statuts et renumérotation des articles suivants.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent trente six virgule neuf (536,9) francs luxembourgeois, pour le porter d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente six virgule neuf (1.250.536,9) francs luxembourgeois, le nombre d'actions restant inchangé, avec abolition de la valeur nominale des actions, par apport par les actionnaires du montant global de cinq cent trente six virgule neuf (536,9) francs luxembourgeois en numéraire en proportion de leurs participations actuelles dans le capital social, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euro, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital de la société s'élevant au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à trente et un mille (31.000,-) Euro, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente six virgule neuf (1.250.536,9) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article six des statuts en supprimant les mots «et le commissaire réunis» pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article seize des statuts en supprimant les mots «et ce pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix».

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase du premier alinéa de l'article dix-neuf des statuts.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article vingt des statuts en supprimant les mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes et» pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration pourra sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende.»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article quatorze des statuts et de renuméroter les articles suivants.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, P. Lamouline, G. Depiesse et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 132S, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

R. Neuman

Notaire

(63908/226/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**SEQUOIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 29.584.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63909/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**S.P.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 40.275.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63919/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**S.P.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 40.275.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63920/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**S.P.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 40.275.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63921/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**S.P.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 40.275.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63922/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RACING CARS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 168, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 81.229.

*Réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2001*

Le Conseil d'administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 mars 2001 décide d'annuler la nomination en qualité d'Administrateur-Délégué de:

Monsieur Patrick Svab, électromécanicien, demeurant à :

146A, rue Principale, F-57490 Carling

et de le remplacer par:

Monsieur Philippe Nardo, directeur de société, demeurant à:

1, rue d'Ars, F-Gravelotte

en qualité de nouvel administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2001.

P. Nardo / P. Svab / M. Khedim

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63897/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---



**TELEPIÙ FUNDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 71.064.

In the year two thousand and one, on the twentieth of September.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Me Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of TELEPIÙ FUNDING S.A., by virtue of minutes of the meeting of the board of directors dated July 25, 2001, copy of which document, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

I) TELEPIÙ FUNDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 7, Val Ste Croix, RC Luxembourg B 71.064, was incorporated by deed of the undersigned notary on July 23rd, 1999, published in the Mémorial C, number 793 of October 25th, 1999. The Articles of Incorporation of said company have been amended by deeds of the undersigned notary on September 15th, 1999, published in the Mémorial C, number 918 of December 2nd, 1999 and on July 20th, 2000, published in the Mémorial C, number 893 of December 15th, 2000.

II) TELEPIÙ FUNDING S.A., prenamed, has a subscribed capital of twenty-four million six hundred thousand Euro (24,600,000.- ), represented by two hundred and forty-six thousand (246,000) shares having a nominal value of one hundred Euro (100.- ) each.

III) In accordance with Article 5 paragraph 2 of the Articles of Incorporation the corporation has an authorized share capital of eighty million Euro (80,000,000.- ) divided into eight hundred thousand (800,000) shares having a nominal value of one hundred Euro (100.- ) each.

IV) Pursuant to the provisions of Article 5 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized to issue further shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the law on commercial companies.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares and to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of Article 5 without the shareholders having any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record the change and the Board is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

V) Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 5 and pursuant to a resolution passed at its meeting of July 25th 2001, the board of directors has resolved to increase the share capital by an amount of twenty million Euro (20,000,000.- ) so as to raise it from its present amount of twenty-four million six hundred thousand Euro (24,600,000.- ) to forty-four million six hundred thousand Euro (44,600,000.- ) by the issue of two hundred thousand (200,000) new shares of a par value of one hundred Euro (100.- ) each, without reserving to the shareholder OMEGA TV S.P.A. the preferential right to subscribe for the new shares.

These two hundred thousand (200,000) new shares have been entirely subscribed and paid up in cash by the company TELEPIÙ S.P.A., having its registered office in Via della Cordonata 7, Rome, Italy, at the price of one hundred Euro (100.- ) each, so that the amount of twenty million Euro (20,000,000.- ) has been at the disposal to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As a consequence of the foregoing the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

**«Art. 5.- 1st paragraph.**

The subscribed capital is set at forty-four million six hundred thousand Euro (44,600,000.- ) divided into four hundred and forty-six thousand (446,000) shares having a nominal value of one hundred Euro (100.- ) each, fully paid in.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing are estimated at approximately 8,305,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

*Follows the French version:*

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de TELEPIÙ FUNDING S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juillet 2001, copie dudit document après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) TELEPIÙ FUNDING S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.064, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 793 du 25 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 918 du 2 décembre 1999 et en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 893 du 15 décembre 2000.

II) TELEPIÙ FUNDING S.A., prénommée, a un capital social souscrit de vingt-quatre millions six cent mille Euro (24.600.000,- ) représenté par deux cent quarante-six mille (246.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- ) chacune.

III) Conformément à l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts la société a un capital autorisé de quatre-vingt millions d'Euro (80.000.000,- ) divisé en huit cent mille (800.000) actions ayant une valeur nominale de cent Euro (100,- ) chacune.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 5 des statuts le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, afin de porter à sa discrétion, en une ou plusieurs tranches, le capital total de la société jusqu'au capital total autorisé, et à accepter la souscription de telles actions endéans la période déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions et à émettre de telles actions durant la période mentionnée au paragraphe 3 de l'article 5, sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisé par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification et le conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et aux termes d'une résolution prise en sa réunion du 25 juillet 2001, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt millions d' Euro (20.000.000,- ) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions six cent mille Euro (24.600.000,- ) à quarante-quatre millions six cent mille Euro (44.600.000,- ) par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- ) chacune, sans que l'actionnaire OMEGA TV S.P.A. ait un droit de souscription préférentiel.

Ces deux cent mille (200.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par la société TELEPIÙ S.P.A., ayant son siège social à Via della Cordonata 7, Rome, Italie, au prix de cent Euro (100,- ) chacune, de sorte que la somme de vingt-quatre millions six cent mille Euro (24.600.000,- ) a été mise à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

**«Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.**

Le capital social souscrit est fixé à quarante-quatre millions six cent mille Euro (44.600.000,- ), représenté par quatre cent quarante-six mille (446.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- ) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 8.305.000.- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lazard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 131S, fol. 95, case 2. – Reçu 8.067.980,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

P. Frieders

Notaire

(63928/212/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

**TELEPIÙ FUNDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 71.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

P. Frieders  
Notaire

(63929/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**PUBLITO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 81.727.

Le soussigné, PULITO PROPERTIES S.A., ayant son siège social au L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2001

- ont été nommés administrateurs:

Madame Irma Adila Paula Lambrecht, conseiller, demeurant à B-8720 Dentergem, 6, Den Baljuwstraat,  
NIROFRUITS CVBA, B-8700, Tielt, 38, Bedevaartstraat,

Monsieur Mario Jean Marreel, conseiller, demeurant à B-8700 Tielt, 38, Bedevaartstraat,

en remplaçant Monsieur Jaap Geusebroek, MARCH MANAGEMENT S.A. et INDICA INVESTMENTS S.A.,

- a été nommé administrateur-délégué Monsieur Mario Marreel, prénommé en remplaçant Monsieur Jaap Geusebroek,

- que les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse, 58, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

PULITO PROPERTIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63895/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**START S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 24.825.

Composition actuelle du Conseil d'Administration:

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué.

- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63923/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**START S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 24.825.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(63924/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**FBL S.A., FASSBINDER, BIDAINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Bidaine, indépendant, demeurant à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

2.- Monsieur Christian Fassbinder, indépendant, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: FASSBINDER, BIDAINE LUXEMBOURG S.A. en abrégé FBL S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Belvaux/Commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet principal de fournir des prestations de projet management, l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location, la promotion immobilière et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte que pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent mille euros (100.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présent statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

#### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Guy Bidaine, préqualifié, cent soixante actions . . . . .	160
2.- Monsieur Christian Fassbinder, préqualifié, cent soixante actions . . . . .	160
Total: trois cent vingt actions. . . . .	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Guy Bidaine, indépendant, demeurant à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.
- 2.- Monsieur Christian Fassbinder, indépendant, demeurant à L-4412 Luxembourg, 23, rue des Alliés.
- 3.- Madame Mara Schammo, comptable, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

##### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4701 Pétange, rue J.P. Gillardin.

##### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2005.

##### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

##### Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Guy Bidaine, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, mais seulement dans le cadre de la gestion journalière.

Par dérogation à l'article douze (12) des statuts qui précède et à l'exception de toutes opérations de gestion journalière, la société est vis-à-vis des tiers valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle de l'administrateur, Monsieur Christian Fassbinder, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Bidaine, C. Fassbinder, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2001, vol. 861, fol. 90, case 6. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(63969/239/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

**TEX DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 56.383.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63933/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TEX DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 56.383.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63934/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TEX DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 56.383.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63935/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TEX DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 56.383.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63936/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RIMAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 56.721.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
du 3 septembre 2001*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

L'assemblée générale accorde également pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63898A/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TIAA LUX 1, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 82.491.

In the year two thousand one, on the twenty-fifth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

ND PROPERTIES, INC., a company governed by the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 24, 2001.

The said proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following: The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée TIAA LUX 1, having its registered office in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of June 11, 2001, not yet published, and registered in the Luxembourg Company Register under section B number 82.491

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1.- To increase the Company's capital by an amount of three million five hundred fifty eight thousand and nine hundred Euros (EUR 3,558,900.-) so as to raise it from its present amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) to an amount of three million six hundred eighteen thousand and nine hundred Euros (EUR 3,618,900.-), by the issue of thirty five thousand five hundred and eighty nine (35,589) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

2.- To have these thirty five thousand five hundred and eighty nine (35,589) new shares subscribed by the current sole shareholder of the Company i.e. ND PROPERTIES, INC., having its registered office in the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, and to have payment in cash made on each such new share of its par value of one hundred Euros (EUR 100.) per share.

3.- To amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

4.- To confirm the appointment of Mr Mark J. Wood as manager of the Company for a period ending on December 31, 2003.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's capital by an amount of three million five hundred fifty eight thousand and nine hundred Euros (EUR 3,558,900.-) in order to raise it from its present amount of sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) to an amount of three million six hundred eighteen thousand and nine hundred Euros (EUR 3,618,900.), by the issue of thirty five thousand five hundred and eighty nine (35,589) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon, ND PROPERTIES, INC, above mentioned, represented by Laurent Schummer, above mentioned, by virtue of the above mentioned proxy, declares to subscribe to the thirty five thousand five hundred and eighty nine (35,589) new shares at the par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share and to entirely pay up in cash each share.

The above mentioned subscriber, acting as such and as sole shareholder of the Company, declares and recognises that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of three million five hundred fifty eight thousand and nine hundred Euros (EUR 3,558,900.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above capital increase and resolves that first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The capital is set at three million six hundred eighteen thousand and nine hundred Euros (EUR 3,618,900.-) represented by thirty six thousand one hundred and eighty nine (36,189) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

*Third resolution*

The sole shareholder confirms the appointment of Mr Mark J. Wood, the name of whom was misspelled in the extraordinary general meeting immediately following the incorporation of the Company, as manager of the Company for a period ending on December 31, 2003.



*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fail to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one million five hundred and sixty thousand Luxembourg Francs.

For the purpose of registration, the aforesaid increase of capital is the equivalent of one hundred and forty-three million five hundred and sixty-five thousand six hundred and seventy Luxembourg Francs (LUF 143,565,670.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ND PROPERTIES, INC., une société de droit de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège exécutif à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique représentée aux fins des présentes par M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 24 juillet 2001.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

I. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée TIAA LUX 1, ayant son siège social 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié le 11 juin 2001, non encore publié, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.491.

II. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent cinquante huit mille neuf cents Euros (EUR 3.558.900,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille Euros (EUR 60.000) à un montant de trois millions six cent dix-huit mille neuf cents Euros (EUR 3.618.900,-) par l'émission de trente cinq mille cinq cent quatre vingt neuf (35.589) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part.

2.- Souscription des trente cinq mille cinq cent quatre vingt neuf (35.589) parts sociales nouvelles par l'associé unique ND PROPERTIES, INC, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, et paiement en espèce de chacune de ces parts sociales nouvelles de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale.

3.- Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

4.- Confirmation de la nomination de M. Mark J. Wood comme gérant de la société pour une durée prenant fin le 31 décembre 2003.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent cinquante huit mille neuf cents Euros (EUR 3.558.900,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) à un montant de trois millions six cent dix-huit mille neuf cents Euros (EUR 3.618.900,-) par la création et l'émission de trente cinq mille cinq cent quatre vingt neuf (35.589) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale.

*Souscription - Paiement*

Ensuite, ND PROPERTIES, INC, prénommée, représentée par Laurent Schummer, prénommé, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trente cinq mille cinq cent quatre vingt neuf (35.589) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale et déclare libérer entièrement en espèces chaque part sociale.

Le souscripteur prénommé, agissant comme tel et comme associé unique déclare et reconnaît que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme trois millions cinq cent cinquante huit mille neuf cents Euros (EUR 3.558.900,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société soit dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à trois millions six cent dix-huit mille neuf cents Euros (EUR 3.618.900,-), représenté par trente six mille cent quatre vingt neuf (36.189) parts sociales d'une valeur de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'associé unique confirme la nomination de M. Mark J. Wood, dont le nom avait été mal orthographié lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant immédiatement suivi la constitution de la société, comme gérant de la société pour une durée prenant fin le 31 décembre 2003.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ un million cinq cent soixante mille Francs Luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital ci-avant réalisée équivaut à cent quarante-trois millions cinq cent soixante-cinq mille six cent soixante-dix Francs Luxembourgeois (LUF 143.565.670,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer - J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 861, fol. 43, case 10. – Reçu 1.435.657,- francs.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 28 septembre 2001.

J.-J. Wagner

*Notaire*

(63940/239/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TIAA LUX 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 82.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2001.

J.-J. Wagner

*Notaire*

(63941/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**T.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 60.923.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration*

*qui s'est tenue le 2 juillet 2001 à Luxembourg*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 juillet 2001 au siège social que:

Le Conseil d'Administration acte et accepte la démission de Monsieur Luciano Silipo en qualité d'administrateur du groupe A de la société et lui accorde décharge pour l'exercice de sa fonction.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Louftémont (Belgique), nouvel administrateur du groupe A de la société.

Le Conseil d'Administration est donc composé de:

**Groupe A**

Monsieur Riccardo Moraldi

Monsieur Alain Tircher

**Groupe B**

Monsieur Martin A. Rutledge.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 49, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63937/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TECHPRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 30.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour *TECHPRINT S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(63926/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TECHPRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 30.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour *TECHPRINT S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(63927/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**QUORUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 72.811.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(63896/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TRYALL FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.579.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
du 3 septembre 2001*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 17 juillet 2001, de Monsieur Virgilio Ranalli de sa fonction d'administrateur de la société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement en portant le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant au Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur dont il terminera le mandat.

L'Assemblée accorde également pleine et entière décharge auxdits administrateurs sortants pour l'exercice de leur fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63952/065/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TIAA LUX 2, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 82.492.

In the year two thousand one, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ND PROPERTIES, INC., a company governed by the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York on July 24, 2001.

The said proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration

I. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party, is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée TIAA LUX 2, having its registered office in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of June 11, 2001, not yet published, and registered in the Luxembourg Company Register under section B number 82.492.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1.- To increase the Company's capital by an amount of seven hundred seventy-eight thousand and eight hundred euros (EUR 778,800.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) to an amount of eight hundred eight thousand and eight hundred (EUR 808,800.-), by the issue of seven thousand seven hundred and eighty-eight (7,788) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

2.- To have these seven thousand seven hundred and eighty eight (7,788) new shares subscribed by the current sole shareholder of the Company i.e. ND PROPERTIES, INC., having its registered office in the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, and to have payment in cash made on each such new share of its par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

3.- To amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

4.- To confirm the appointment of Mr Mark J. Wood as manager of the Company for a period ending on December 31, 2003 has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's capital by an amount of seven hundred seventy-eight thousand and eight hundred euros (EUR 778,800.-) in order to raise it from its present amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) to an amount of eight hundred eight thousand and eight hundred euros (EUR 808,800.-), by the issue of seven thousand seven hundred and eighty-eight (7,788) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon, ND PROPERTIES, INC, above mentioned, represented by Laurent Schummer, above mentioned, by virtue of the above mentioned proxy, declares to subscribe to the seven thousand seven hundred and eighty-eight (7,788) new shares at the par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share and to entirely pay up in cash each share.

The above mentioned subscriber, acting as such and as sole shareholder of the Company, declares and recognises that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of seven hundred seventy-eight thousand and eight hundred euros (EUR 778,800.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above capital increase and resolves that first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The capital is set at eight hundred eight thousand and eight hundred euros (EUR 808,800.-), represented by eight thousand and eighty-eight (8,088) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

*Third resolution*

The sole shareholder confirms the appointment of Mr Mark J. Wood, the name of whom was misspelled in the extraordinary general meeting immediately following the incorporation of the Company, as manager of the Company for a period ending on December 31, 2003.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three hundred and fifty-six thousand Luxembourg Francs.

For the purpose of registration, the aforesaid increase of capital is the equivalent of thirty-one million four hundred and sixteen thousand seven hundred and fourteen Luxembourg Francs (LUF 31,416,714.).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ND PROPERTIES, INC., une société de droit de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège exécutif à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représentée aux fins des présentes par M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 24 juillet 2001.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

I. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée TIAA LUX 2, ayant son siège social 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte notarié le 11 juin 2001, non encore publié, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.492.

II. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept cent soixante dix-huit mille huit cents euros (EUR 778.800,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à un montant de huit cent huit mille huit cents euros (EUR 808.800,-) par l'émission de sept mille sept cent quatre-vingt-huit (7.788) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part.

2.- Souscription des sept mille sept cent quatre-vingt-huit (7.788) parts sociales nouvelles par l'associé unique ND PROPERTIES, INC, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, et paiement en espèce de chacune de ces parts sociales nouvelles de leur valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale.

3.- Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

4.- Confirmation de la nomination de M. Mark J. Wood comme gérant de la société pour une durée prenant fin le 31 décembre 2003.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept cent soixante dix-huit mille huit cents euros (EUR 778.800,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à un montant de huit cent huit mille huit cents euros (EUR 808.800,-) par la création et l'émission de sept mille sept cent quatre-vingt-huit (7.788) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale.

*Souscription - Paiement*

Ensuite, ND PROPERTIES, INC, prénommée, représentée par Laurent Schummer, prénommé, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant, déclare souscrire les sept mille sept cent quatre-vingt-huit (7.788) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale et déclare libérer entièrement en espèces chaque part sociale

Le souscripteur prénommé, agissant comme tel et comme associé unique déclare et reconnaît que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de sept cent soixante dix-huit mille huit cents euros (EUR 778.800,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société soit dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à huit cent huit mille huit cents euros (EUR 808.800,-), représenté par huit mille quatre-vingt-huit (8.088) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'associé unique confirme la nomination de M. Mark J. Wood, dont le nom avait été mal orthographié lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant immédiatement suivi la constitution de la société, comme gérant de la société pour une durée prenant fin le 31 décembre 2003.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois cent soixante mille Francs Luxembourgeois

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital ci-avant réalisée équivaut à trente et un millions quatre cent seize mille sept cent quatorze Francs Luxembourgeois (LUF 31,416,714).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer - J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 861, fol. 43, case 11. – Reçu 314.167 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(63942/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TIAA LUX 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 82.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(63943/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**SONNTAG IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 53.345.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Luxembourg, le 3 octobre 2001 à 10.00 heures.

Est présent l'associé unique de la société:

M. Jean-Marie Sonntag

L'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De convertir le capital social de la société de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

D'augmenter le capital social de la société à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) de vingt-quatre virgule quatre-vingt euros (24,80 EUR) chacune.» (le reste sans changement).

Et lecture faite, l'associé a signé.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Signature

L'Associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Le Receveur.

(63917/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 82.493.

In the year two thousand one, on the twenty-fifth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared

ND PROPERTIES, INC., a company governed by the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on July 24, 2001.

The said proxy signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée TIAA LUX 3, having its registered office in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of June 11, 2001, not yet published, and registered in the Luxembourg Company Register under section B number 82.493.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1.- To increase the Company's capital by an amount of one million eight hundred ninety-one thousand and eight hundred euros (EUR 1,891,800.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) to an amount of one million nine hundred twenty-one thousand and eight hundred euros (EUR 1,921,800.-), by the issue of eighteen thousand nine hundred and eighteen (18,918) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

2.- To have these eighteen thousand nine hundred and eighteen (18,918) new shares subscribed by the current sole shareholder of the Company i.e. ND PROPERTIES, INC., having its registered office in the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, and to have payment in cash made on each such new share of its par value of one hundred euros (EUR 100.) per share.

3.- To amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

4.- To confirm the appointment of Mr Mark J. Wood as manager of the Company for a period ending on December 31, 2003.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's capital by an amount of one million eight hundred ninety-one thousand and eight hundred euros (EUR 1,891,800.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) to an amount of one million nine hundred twenty-one thousand and eight hundred euros (EUR 1,921,800.-), by the issue of eighteen thousand nine hundred and eighteen (18,918) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon, ND PROPERTIES, INC, above mentioned, represented by Laurent Schummer, above mentioned, by virtue of the above mentioned proxy, declares to subscribe to the eighteen thousand nine hundred and eighteen (18,918) new shares at the par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share and to entirely pay up in cash each share.

The above mentioned subscriber, acting as such and as sole shareholder of the Company, declares and recognises that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one million eight hundred ninety-one thousand and eight hundred euros (EUR 1,891,800.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above capital increase and resolves that first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The capital is set at one million nine hundred twenty-one thousand and eight hundred euros (EUR 1,921,800.-), represented by nineteen thousand two hundred and eighteen (19,218) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

*Third resolution*

The sole shareholder confirms the appointment of Mr Mark J. Wood, the name of whom was misspelled in the extraordinary general meeting immediately following the incorporation of the Company, as manager of the Company for a period ending on December 31, 2003.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately eight hundred and seventy thousand Luxembourg francs.

For the purpose of registration, the aforesaid increase of capital is the equivalent of seventy-six million three hundred and fifteen thousand twenty-three Luxembourg francs (LUF 76,315,023.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ND PROPERTIES, INC., une société de droit de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège exécutif à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représentée aux fins des présentes par M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 24 juillet 2001.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

I. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée TIAA LUX 3, ayant son siège social 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié le 11 juin 2001, non encore publié, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.493.

II. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million huit cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 1.891.800,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à un montant de un million neuf cent vingt et un mille huit cents euros (EUR 1.921.800,-) par l'émission de dix-huit mille neuf cent dix-huit (18.918) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part.

2.- Souscription des dix-huit mille neuf cent dix-huit (18.918) parts sociales nouvelles par l'associé unique ND PROPERTIES, INC, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, et paiement en espèce de chacune de ces parts sociales nouvelles de leur valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale.

3.- Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

4.- Confirmation de la nomination de M. Mark J. Wood comme gérant de la société pour une durée prenant fin le 31 décembre 2003.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million huit cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 1.891.800,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à un montant de un million neuf cent vingt et un mille huit cents euros (EUR 1.921.800,-) par l'émission de dix-huit mille neuf cent dix-huit (18.918) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par part.

*Souscription - Paiement*

Ensuite, ND PROPERTIES, INC, prénommée, représentée par Laurent Schummer, prénommé, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant, déclare souscrire les dix-huit mille neuf cent dix-huit (18.918) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale et déclare libérer entièrement en espèces chaque part sociale.

Le souscripteur prénommé, agissant comme tel et comme associé unique déclare et reconnaît que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de un million huit cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 1.891.800,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société soit dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à un million neuf cent vingt et un mille huit cents euros (EUR 1.921.800,-), représenté par dix-neuf mille deux cent dix-huit (19.218) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.



*Troisième résolution*

L'associé unique confirme la nomination de M. Mark J. Wood, dont le nom avait été mal orthographié lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant immédiatement suivi la constitution de la société, comme gérant de la société pour une durée prenant fin le 31 décembre 2003.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ huit cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital ci-avant réalisée équivaut à soixante-seize millions trois cent quinze mille vingt-trois francs luxembourgeois (LUF 76.315.023,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 861, fol. 43, case 12. – Reçu 763.150 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2001.

J.-J. Wagner.

(63944/239/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 82.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(63945/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**ROMANFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 61.808.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(63899A/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**WASTE PAPER RECYCLING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.331.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 1.291.200,- sera représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63959/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederdonven.  
R. C. Luxembourg B 42.180.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63946/732/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederdonven.  
R. C. Luxembourg B 42.180.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63947/732/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederdonven.  
R. C. Luxembourg B 42.180.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63948/732/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederdonven.  
R. C. Luxembourg B 42.180.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2001.

Signature.

(63949/732/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**RACIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.835.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
du 3 septembre 2001*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

L'assemblée générale accorde également pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63898/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. XADEMU LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.761.

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding XADEMU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26.761, constituée suivant acte reçu en date du 16 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 12 du 14 janvier 1988 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Eselborn.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Welter, employé privé, demeurant à Bech-Kleinmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Carole Caspari, employée privé, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs (Frs. 1.250.000.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination sociale de XADEMU LUXEMBOURG S.A. en XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A., modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

2.- Ajout à l'article 1 des statuts des paragraphes suivants:

«Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).

5.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de Euro 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à Euro 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

6.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à Euro 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à Euro 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de Euro 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

7.- Introduction d'un nouveau capital autorisé de Euro 93.750,- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

8.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

9.- Ajout à l'article 5 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

10.- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

11.- Introduction d'un nouvel article 7 dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil».

12.- Suppression de l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires.

13.- Suppression à l'article 9 des statuts de la mention «avec l'approbation du ou des commissaires».

Ensuite Mademoiselle la présidente a déposé sur le bureau et donné connaissance par la lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, établi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de XADEMU LUXEMBOURG S.A. en XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de conférer à la société une durée illimitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article premier des statuts les paragraphes suivants:

«Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

*Quatrième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.**- Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Elle aura son siège à Luxembourg. La durée de la société est illimitée.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de LUF (francs luxembourgeois) en Euro (euros), au taux officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents).

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois Euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents), tel que résultant de la conversion qui précède, à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante Euros) par incorporation de résultats reportés, à due concurrence, et ce sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 30 juin 2000 et d'une attestation constatant que les résultats reportés y mentionnés existent encore à ce jour.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions existantes à EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par action, le capital étant désormais fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante Euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société, pour une nouvelle période de cinq ans prenant cours à compter de ce jour, à EUR 93.750,- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante Euros), représenté par 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et de maintenir tous les pouvoirs, y compris celui de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, conférés au conseil d'ad-

ministration lors de la constitution de la société (article 3 des statuts), en vue de la réalisation future d'augmentations de capital.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

*Dixième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.-** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 62.500,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) à quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante Euros (EUR 93.750,-), le cas échéant par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 11 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.»

*Onzième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article cinq des statuts le paragraphe ayant la teneur suivante:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.-** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

*Treizième résolution*

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 7 ayant la teneur suivante:

«**Art. 7.-** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

*Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires.

*Quinzième résolution*

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de renuméroter l'actuel article 7 des statuts qui deviendra désormais l'article 8.

*Seizième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les mots «Avec l'approbation du ou des commissaires» figurant à l'article 9 des statuts.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Mostade L.- Welter M.- Caspari C.- M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 131S, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

M. Thyès-Walch.

(63963/233/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

**XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. XADEMU LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63964/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

**OASIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FIPAL S.A. avec siège social à Montevideo (Uruguay);

ici représentée par Madame Stéphanie Hutin, employée privée, demeurant à B-Fauvillers,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 septembre 2001;

2.- La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A. avec siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg;

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A.;

laquelle prédite procuration après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OASIS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en trente et une (31) actions de mille euros (1.000).

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 septembre de chaque année à 15.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société anonyme FIPAL S.A., prédite . . . . .	30 actions
- La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prédite . . . . .	1 action

Total: . . . . .	31 actions
------------------	------------

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante cinq mille francs luxembourgeois (LUF 65.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
  - Monsieur M. Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg.
  - Madame S. Hutin, employée privée, demeurant à Luxembourg.
  - La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social à Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hutin, M. Canepa, R. De Luca, C. Doerner

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2001, vol. 861, fol. 93, case 1. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 octobre 2001.

C. Doerner.

(63971/209/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

**VALAURIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le deux octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTER PORTFOLIO S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 septembre 2001.

2) TYRON FINANCIAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 septembre 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VALAURIS INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes



marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jeudi du mois de novembre à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille deux.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société INTER PORTFOLIO S.A., prénommée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) La société TYRON FINANCIAL S.A., prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs.

b) Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.

c) Monsieur Pascal Angeli, administrateur de sociétés, demeurant à L-1148 Luxembourg, 9, rue Jean l'Aveugle.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée autorise le conseil d'administration à confier la gestion journalière de la société à un administrateur-délégué qu'il choisira parmi ses membres.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

HIFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille six.

5) Le siège social est fixé à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Noullet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 8, case 1. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

F. Baden.

(63975/200/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

**SEGALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.335.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour compte de SEGALUX INTERNATIONAL S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(63907/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**AS TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille un, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu

Monsieur Avdulah Skrijelj, couvreur, demeurant à L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par la présente.

**Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Article premier.**

Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Article deux.**

La société a pour objet principal l'exercice de l'activité de couvreur, ferblantier, charpentier et d'une entreprise de toitures en général, comprenant notamment l'achat et la vente de matériaux de toitures et l'exécution de tous travaux de toitures, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle pourra, d'une façon générale, faire au Grand-Duché et à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

La société pourra participer en outre, de toute manière, à toutes exploitations ou entreprises se rapportant à cet objet social, cette intervention pouvant se faire notamment par voie d'apport, de fusion, de constitution, d'absorption, de souscription, de crédits, d'achat d'actions, parts, obligations, sans que cette énumération soit exhaustive.

**Article trois.**

La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Article quatre.**

La société prend la dénomination de AS TOITURES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Article cinq.**

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Article six.**

Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Avdulah Skrijelj, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Article sept.**

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Article huit.**

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Article neuf.**

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance****Article dix.**

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Article onze.**

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Article douze.**

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Article treize.**

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Article quatorze.**

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Article quinze.**

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Article seize.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Titre IV.- Dissolution - Liquidation****Article dix-sept.**

Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Titre V.- Dispositions générales****Article dix-huit.**

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2001.

*Pro-fisco*

Pour les besoins du fisc, le montant du capital social souscrit à hauteur de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) est équivalent à cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF).

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Gérant administratif

Monsieur Avdulah Skrijelj, couvreur, demeurant à L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

b) Gérant technique

Monsieur Zahid Skrijelj, couvreur, demeurant à L-3465 Dudelange, 50, rue de l'Étang.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,  
Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Skrijelj, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 861, fol. 86, case 4. – Reçu 5.002 francs.

*Le Receveur (signé): Ehlinger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2001.

J.-J. Wagner

*Notaire*

(63967/239/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

---

**SETI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 53.600.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2001, vol. 557, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

*Signature.*

(63910/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**ECOSUCRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 117, rue de Bonnevoie.

**STATUTS**

L'an deux mille un, le quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société OMNIA INVEST, société anonyme holding, ayant son siège social à Luxembourg, 117, rue de Bonnevoie, ici représentée par deux de ses administrateurs savoir Monsieur Roger Theisen, ingénieur conseil, demeurant à B-3090 Overijse et Madame Ingrid Vanhuck, sans état particulier, demeurant à B-3090 Overijse.
  - 2) Monsieur Roger Theisen, ingénieur conseil, demeurant à B-3090 Overijse, 25, Snijdersdreef, en nom personnel.
  - 3) Monsieur Jean Hasaerts, directeur d'assurances en retraite, demeurant à B-1410 Waterloo, 3, rue des Nymphes.
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la consultance en matière de production et de commercialisation de sucre, de ses dérivés et de ses substituts, le commerce national et international du sucre ainsi que toutes opérations de courtage sur le marché à terme du sucre et de ses dérivés.

La société a encore pour objet la représentation de toutes personnes physiques ou morales pour la réalisation de ses objectifs y compris au sein d'organisations nationales et internationales ayant pour objet le négoce et la production de l'industrie sucrière ainsi que la négociation d'accords internationaux ainsi que la réalisation d'études de faisabilité y compris la syndication financière pour des projets du secteur sucre.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de ECOSUCRE, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales comme suit:

1) La société OMNIA INVEST, prénommée, cent treize parts .....	113
2) Monsieur Roger Theisen, prénommé, six parts .....	6
3) Monsieur Jean Hasaerts, prénommé, six parts .....	6
<b>Total: cent vingt-cinq parts .....</b>	<b>125</b>

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Roger Theisen, ingénieur conseil, demeurant à B-3090 Overisje, 25, Snijdersdreef.
2. Le siège social est fixé à L-1261 Luxembourg, 117, rue de Bonnevoie.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 50.000,- LUF.

#### *Déclaration*

Le notaire a rendu les parties attentives au fait que pour pouvoir exercer l'activité ci-avant décrite au Grand-Duché de Luxembourg, la Société devra solliciter au préalable une autorisation d'établissement conformément à la loi du 28 décembre 1988.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Theisen, I. Vanhuck, J. Hasaerts, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 7, case 11. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

F. Baden.

(63968/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

---

**SGI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 7.207.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(63911/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.892.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
du 3 septembre 2001*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

L'assemblée générale accorde également pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63913/065/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**VERIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 76.278.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2001*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société en date du 9 octobre 2001 que:

1. Les démissions de leurs postes d'Administrateurs de:

- Monsieur Carlo Dax
- Monsieur Dominique Delaby

sont acceptées.

2. L'Assemblée nomme comme nouvel Administrateur:

- SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, représentée par Messieurs Carlo Dax et Dominique Delaby.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg, représentée par Messieurs Carlo Dax et Dominique Delaby (Administrateur)

- Madame Monique Henschen-Hass, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg (Administrateur)
- Monsieur Raymond Henschen, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg (Administrateur-Délégué).

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

*Pour la VERIGEST S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63954/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**SOCIETE DE REGROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 47.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 558, fol. 19, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(63912/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**SOMAXIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R. C. Luxembourg B 43.983.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Signature.

(63916/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**3D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.380.

EXTRAIT

En date du 7 juin 2001, M<sup>e</sup> Joë Lemmer, avocat à la cour, demeurant au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et la société 3D S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N<sup>o</sup> B 82.380, dont le siège social est établi au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

J. Lemmer

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63979/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

---

**3D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.380.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au siège social que:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Francisco M. Guerra, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Francisco M. Guerra, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour réquisition - inscription

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63980/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

---



**EDO INZENJERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 43, rue d'Anvers.

*Compte rendu de l'assemblée Générale du 27 août 2001*

Le Conseil d'Administration de la société EDO-INZENJERING, S.à r.l., a décidé sur la base de procès-verbal établie le même jour, l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante: 43, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du GDL par une simple décision de la Direction de l'Entreprise.

Succursale aura les mêmes activités (a savoir: projections, ingenerings - services, et des commerces), comme la société - mère, avec le siège social, a Novi Pazar, rue 28 novembre, 53, Yougoslavie.

Le capital social de la succursale est de 100.000,- (cent mille) francs luxembourgeois, exprimée en espèce et en matériels.

Les affaires générales sont confiées à M. Faruk Skenderovic, y compris d'effectuée des travaux finis dans le cadre de constructions, a savoir: élaborations des intérieurs avec l'application de la technique moderne ou spéciale et pour cultiver des peintures du mur, et des plafonds abaisais, cela en tant que peintre - artiste de profession.

La gérance de nature technique et administrative sera confiée à M. Abdullah Dedic.

**STATUTS**

Numéro de registre Fi.56/2000

Tribunal économique à Kraljevo, le juge Miljkica Radovanovic, en tant que le juge en personne, dans l'affaire juridique du registre de Tribunal par proposition de Tahirbegovic Kemal de Novi Pazar, rue Saban Koce, 37, pour de raison de enregistrement de la société de responsabilité limité, laquelle va faire les affaires sous firme: L'entreprise de commerces, service et inzenjering EDO LNZENJERING, S.à r.l., Novi Pazar, rue Saban Koce, 37, le jour 17. 01 l'année 2000.

*Décision*

Adopte la demande introduite pour l'enregistrement dans le registre du Tribunal et on ordonne enregistrement dans le registre du Tribunal, dans le casier de registre numéro 1-21926-00, les données contenues dans les annexes avec la demande numéro 1,2,3,4,7, qui sont prie intégrale de cette décision

En bas de la page (droit):

Sceau: République de Serbie, Tribunal d'économie, Kraljevo, le Juge, signé Miljkica Radovanovic.

Les moyens de recourent: Contre cette décision on peut introduire le recours, par ce Tribunal, auprès de Tribunal supérieur à Belgrade, dans un délai de 8 jours depuis la date de délivrais de copie de la décision.

4. Copie de la décision

Annexe avec la décision numéro 1

Firme et les siège social de sujet d'inscription

L'Entreprise pour les commerces, services et ingenering EDO INZENJERING, S.à r.l.

Novi Pazar, Sabana Koce, 37

Numéro de case de registre de Tribunal d'enregistrement et leur siège: 1-21926-00 Kraljevo

Date d'enregistrement	Signe et numéro de la décision	Numéro d'enreg.	Titre du Tribunal
17.01.2000.	Fi.56/2000	1.	Tribunal d'économie Kraljevo

1. Firme et le siège de sujet d'inscriptions et son numéro initial

L'Entreprise de commerces, services et ingenering EDO INZENJERLNG, S.à r.l.

Titre d'abréviation: EDO INZENJERING, S.à r.l. Novi Pazar

Novi Pazar, Sabana Koce, 37

2. l'Autorisation de sujet d'inscription dans le transaction juridique

L'Entreprise a des autorisations illimitées dans la transaction juridique ave le tierce personne

3. Catégorie et volume de la responsabilité pour les obligations de sujet d'enregistrement dans la transaction juridique et sorte et volume de la responsabilité pour les obligations des autres sujets

Pour ses obligations dans la transaction juridique vis a vis de la tierces personnes, l'entreprise réponde avec ses biens tout entiers

4. La responsabilités de fondateur pour les obligations du sujet d'inscriptions

Le fondateur ne réponde pas pour les obligations de la société et il supporte le risque d'affaires jusqu'au le montassent du capital social.

Sceau: République de Srebie, Tribunal d'économie Kraljevo, signé juge Miljkica Radovanovic

Suit numéro: 4 Annexe avec copie de la décision.

La personne autorisée signe seulement annexe avec la notification, et juge-annexe avec case de la décision et la liste de registre.

Formulaire:Annexe avec la décision numéro 1

Annexe avec décision numéro 2

Numéro ordinaire	Somme total de la capital social de fondateur et associé pour les obligations de sujet d'inscriptions	Catégorie et volume de la responsabilité	Date de sortie
5	6	7	8
1	5.000 dollars américain en contre-valeur de dinars en		

date de la décision rendu  
2.500 dollars américains  
c.à.d; 26.627,50 dinars  
en date de dépôt

2  
3  
4  
5

Capital social libérer et enregistrée: augmentation, ou autrement diminution du capital social.  
5.000 dollars américains en contre-valeur de dinars qu'elle a été le jour de la délivraient de décision,  
2.500 dollars américains c.à.d. 28.627,50 dinars eu date dépôt.

Sceau: République de Serbie, Tribunal d'économie Kraljevo, signé le juge Miljkica Radovanovic

4. Annexe avec copie de la décision

La personne autorisée signe seulement annexe avec la notification, et le juge-annexe original de la décision et la liste de registre.

Formulaire:Annexe avec décision numéro 2

Annexe avec la décision numéro 2

Numéro du registre de case du Tribunal d'enregistrement et son siège: 1-215-00 Kraljevo,Fi.56/2000 du 17.01.2000

Numéro ordinaire	Firme, c.a.d; titre et siège, signe du registre et numéro d'enregistrement, numéro de compte de fondateur c.à.d. nom et adresse, immatriculation personnelle et numéro de la carte d'identité de fondateur et d'associé	Numéro et Date de l'acte d'établissement	Date d'accession
1	2	3	4
1	Tahirbegovic Kemal, Novi Pazar, Sabana Koce, 37 Numéro d'immatriculation unique des Citoyens: 2004952783931 Numéro de la carte d'identité 138879. Secrétariat des affaires intérieur Novi Pazar	1/2000 12/01/2000	

2  
3  
4  
5

4. Annexe avec la copie de la décision

La personne autorisée signe seulement annexe avec la notification, et le juge-annexe avec original de la décision et la liste de registre.

Formulaire:Annexe avec décision numéro 2

Annexe avec la décision numéro 3

Numéro de registre de case de Tribunal d'enregistrement et son siège: 1-21926 Kraljevo

Date d'inscription	Signe et numéro de la décision	Numéro d'inscription	Titre du Tribunal
17.01.2000	Fi.56/2000	1	Tribunal d'économie Kraljevo

1. Activités, c.à.d. les affaires et les affaires des transactions de commerces extérieurs de sujet inscrit

45210 Gros oeuvres en construction et les travaux de la construction basse

45260 D'autres travaux des constructions en impliquent des travaux fins (spéciales)

45310 Pose des installations électriques et des équipements

45320 Travaux d'isolations

45330 Pose des installations en tubes

45430 Poses des isolations des murs et de parterres

45440 Colorations et vitrages

45450 D'autres travaux fins

Commerces

51380 Commerces non-spécialistes alimentations, boissons et tabacs en gros

51410 Commerces en gros avec textiles

51420 Commerces en gros avec vêtement et souliers

51430 Commerces en gros avec les appareillages électriques pour les ménages et les équipements de Radio et Télévision

51440 Commerces en gros avec les percalines et de glaces et des moyens de nettoyage

51470 Commerces avec d'autres produits pour les ménages

51530 Commerces en gros avec le bois et des matériels de constructions

51540 Commerces en gros avec les marchandises métalliques, les tubes et aménagement et équipement pour le chauffage central

51700 D'autres commerces en gros  
 52110 Commerces non-spécialisées en détail plupart alimentation, boissons et des tabacs  
 52120 D'autres commerces en détail de la marchandise mixtes  
 52450 Commerces en détail avec des appareils pour le ménage et les aménagements de Radio TV  
 52480 D'autres commerces en détail dans les magasins spécialisés  
 74140 Les affaires de consultations et de ménagements  
 74202 Projection des objets des constructions et les autres objet  
 74205 Ingéniering

Finitions des affaires des commissions dans le cadre des activités d'inscriptions

Droit de pratiquer de transaction des exportations dans le cadre des activités inscrites

Les affaires de la commission sur le secteur de transaction des marchandises et des services

Représentations des firmes étrangères dans la transaction des marchandises et des services

Sceau: République de Serbie, Tribunal d'économie Kraljevo, signé le juge Miljkica Radovanovic

Suit continuation numéro 4. Annexe avec copie de la décision

La personne autorisée signe seulement annexe avec la notification, et le juge-annexe avec original de la décision et la liste de registre

Formulaire: Annexe avec décision numéro 3

Annexe avec la décision numéro 4

Numéro de registre de caisse de Tribunal d'enregistrement et son siège:1-21926-00 Kraljevo

Date d'inscription	Signe et numéro de la décision	Numéro d'inscription	Titre du Tribunal
17.01.2000	Fi.56/2000	1.	Trib. économ. Kraljevo

1. Les noms de personnes autorisées pour la representations de sujets d'inscriptions et limite de leur pouvoir

Tahirbegovic Kemal, directeur, sans limite

2. Les noms des personnes autorisées des représentations de sujet d'inscriptions dans l'expédition des affaires de commerce extérieur et les limites de leur pouvoir

Tahirbegovic Kemal, directeur, sans limite

Sceau: République de Serbie, Tribunal économique Kraljevo, signé: Juge Miljkica Rdaovanovic

Suit de continuation numéro: 4. Annexe avec copie de la décision

La personne autorisée signe seulement annexe avec la notification, et le juge, annexe avec original de la décision et la liste de registre.

Formulaire: Annexé avec la décision numéro 4

Annexe avec la décision numéro 7

Numéro de case de registre de tribunal d'enregistrement et son siège: 1-21926600 Kraljevo

Date d'inscriptions	Signe et numéro de la décision	Numéro d'inscription	Titre du Tribunal
17.01.2000	Fi.56/2000	1.	Trib. économ. Kraljevo

1. D'autres inscriptions

Sceau: République de Srebie, Tribunal d'économie Kraljevo, signé: juge Miljkica Rdaovanovic

Suite continuation numéro: 4. Annexe avec copie de la décision

La personne autorisée signe seulement annexe avec la notification, et le juge-annexe avec original de la décision et la liste de registre

Formulaire: Annexe avec décision numéro 7.

Pour la traduction ne varietur à sa langue originale.

Pour le service de traduction.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63977/000/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### **WEDBUSH INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.814.

Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société WEDBUSH INTERNATIONAL HOLDING S.A., R.C. B N°36.814 avec effet immédiat:

- M. George Garcon, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- la société MONTERO S.A., avec siège social à Panama City, en tant que Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63960/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

**SAINTE VICTOIRE CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

## STATUTS

L'an deux mille un, le premier octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Marie-Claude Guillot, sans état, demeurant à F-92000 Nanterre, 6, rue André Sabatier;
- 2.- Madame Virginie Wolff, interne en médecine, demeurant à F-80000 Amiens, 14, rue Dom Grenier;
- 3.- Monsieur Nicolas Wolff, interne en médecine AIHB, demeurant à F-33000 Bordeaux, 14 bis, rue Eugène Jacquet;
- 4.- et Monsieur Benjamin Wolff, étudiant, demeurant à F-92000 Nanterre, 6, rue André Sabatier;

Madame Virginie Wolff, Monsieur Nicolas Wolff et Monsieur Benjamin Wolff, non présents, ici représentés par Monsieur Alain Wolff, directeur de société, demeurant F-92000 Nanterre, 6, rue André Sabatier, en vertu de trois procurations sous seing privé, en date à Luxembourg, du 1<sup>er</sup> octobre 2001

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAINTE VICTOIRE CONSEILS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les conseils et la formation en organisation industrielle, plus généralement toutes activités connexes ayant pour objet de faciliter directement ou indirectement l'activité principale.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille actions (1000) de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre

quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Marie-Claude Guillot, prédite, deux cent cinquante actions . . . . .	250 actions
2.- Madame Virginie Wolff, prédite, deux cent cinquante actions . . . . .	250 actions
3.- Monsieur Nicolas Wolff, prédit, deux cent cinquante actions . . . . .	250 actions
4.- et Monsieur Benjamin Wolff, prédit, deux cent cinquante actions . . . . .	250 actions
Total: mille actions . . . . .	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

##### *Réunion en Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés Administrateurs pour six ans:
  - a) Monsieur Alain Wolff, prédite;
  - b) Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg;
  - c) et Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Jean-Marie Detourbet et Madame Nora Brahimi, non présents, ici représentés par Madame Sandra Mathis, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, en date à Luxembourg, du 1<sup>er</sup> octobre 2001,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2007.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Les administrateurs, présents ou représentés, se sont réunis en conseil d'administration et ils ont nommé comme administrateur-délégué, Monsieur Alain Wolff, prêtre.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-C. Guillot, A. Wolff, S. Mathis, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2001, vol. 872, fol. 40, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2001.

N. Muller.

(63973/224/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### **AMT SERVILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-4833 Rodange, 9, route de Luxembourg.

L'an deux mille un, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMT SERVILUX, avec siège social à L-4289 Esch-sur-Alzette, Domaine de Schlassgoart, Bâtiment n° 6 Quartier, (R.C. Luxembourg section B numéro 66.440) constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 888 du 9 décembre 1998,

avec un capital social fixé à LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, Boulevard Docteur Charles Marx.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, Boulevard Docteur Charles Marx.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Brucker, employée privée, demeurant L-2130 Luxembourg, 51, Boulevard Docteur Charles Marx.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Esch-sur-Alzette à L-4833 Rodange, 9, route de Luxembourg.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4289 Esch-sur-Alzette, Domaine de Schlassgoart, Bâtiment n° 6 Quartier, à L-4833 Rodange, 9, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Rodange.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Phong, A. Phong, I. Brucker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2001, vol. 515, fol. 74, case 2 – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2001.

J. Seckler.

(63997/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

**AMT SERVILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-4833 Rodange, 9, route de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2001.

J. Seckler.

(63998/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

**VIMAFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 37.461.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est déroulée au siège social à Howald le 10 septembre 2001 à 10.00 heures*

Sont présents les seuls associés de la société:

- 1) M. Antonio Colapietro
- 2) M. Vittorio Colapietro
- 3) M. Mario Colapietro
- 4) M. Vito Leoci
- 5) M. Franco Orsino.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De convertir le capital social de la société de neuf cent mille francs luxembourgeois (900.000,- LUF) en vingt-deux mille trois cent dix virgule quarante-deux euros (22.310,42 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

D'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante-huit euros (189,58 EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille trois cent dix virgule quarante-deux euros (22.310,42 EUR) à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR), par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR) représenté par neuf cents parts sociales (900) de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.» (le reste sans changement).

Et lecture faite, les associés ont signé.

Howald, le 10 septembre 2001.

*Les associés*

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(63955/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

**TRANSPORTS NELLO BEI-QUAGLIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4918 Bascharage, 34, rue Nicolas Meyers.  
R. C. Luxembourg B 15.667.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est déroulée au siège social à Bascharage le 10 septembre 2001 à 10.00 heures*

Sont présents les seuls associés de la société:

- 1) M. Nello Bei
- 2) Mme Pierina Bei-Quaglia.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

D'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.» (le reste sans changement).

Et lecture faite, les associés ont signé.

Bascharage, le 10 septembre 2001.

*Les associés*

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(63950/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---

**TEOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 44.727.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
du 3 septembre 2001*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet au 31 août 2001, de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

L'Assemblée accorde également pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour l'exercice de sa fonction.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63930/065/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

---